

Le *Cid* de Corneille fut publié en 1637. Qualifiée à l'origine de tragi-comédie, cette pièce de théâtre écrite en vers – des alexandrins essentiellement – raconte l'histoire d'amour entre Rodrigue et Chimène, contrariée un moment par des circonstances romanesques d'un autre temps. L'épilogue verra l'obstacle levé et le dénouement chevaleresque et glorieux de la pièce sera finalement heureux.

On ne saurait dire si les circonstances entourant la vente publique qui se déroulait à Nantes le samedi 23 mars 2019 sous le marteau de la Maison de Ventes « Salorges Enchères », tenaient plus du *Cid* de Corneille ou du *Tartuffe* de Molière mais tous les éléments d'une tragi-comédie étaient réunis.

Royaume du Dahomey dont certaines collectées par Alfred Testard de Marans, chargé de la Direction du Service Administratif lors de l'organisation de l'Expédition du Dahomey (*Tribal Art Magazine* n° 89 : « *Restitutions vent de l'histoire ou air du temps* », pp. 146-149.)

Il n'en fallait pas plus pour que le collectif de marchands français, à l'origine du Petit Musée de la Récade inauguré à Cotonou (République du Bénin) le 1^{er} décembre 2015, emmené par Robert Vallois et notamment Bernard Dulon, Alain de Monbrison, ou Didier Claes, décide de se porter acquéreur et que des offres soient placées dans l'attente fébrile de la vente.



23 mars 2019...

La vente aux enchères des Salorges — UNE TRAGI-COMÉDIE EN TROIS ACTES

Par Yves-Bernard Debie

ACTE I : LES PRÉPARATIFS DE LA VENTE

C'est par un frileux vendredi 22 février 2019 que le catalogue intitulé : « *EXCEPTIONNEL ENSEMBLE D'ARMES COURTES AFRICAINES* » fut mis en ligne sur le site de la Maison de ventes nantaise, à grand renfort de publicités dans les gazettes autorisées.

En quelques heures, quelques jours tout au plus, tous les amateurs étaient au courant et discutaient déjà des objets qu'il fallait acquérir.

Intéressante par la qualité des objets dispersés, la vente l'était aussi par leurs provenances particulièrement bien documentées : « *COLLECTÉES PAR LE CAPORAL MAZIER LORS DE LA MISSION D'EXPLORATION AU MOYEN-CONGO DE PIERRE SAVORGNAN DE BRAZZA EN 1875 – COLLECTION ABBÉ LE GARDINIER DÉBUT XX^e – COLLECTION ALFRED TESTARD DE MARANS COLLECTÉE À LA FIN DU XIX^e* ». L'expert Jean-Yves Coué, marchand spécialisé aujourd'hui à la retraite, devant la vitrine duquel, alors étudiant en droit, j'allais rêver de massues polynésiennes, était un plus indéniable (j'en demande pardon au lecteur pour cette évocation d'un souvenir personnel mais la nostalgie fait partie de l'intrigue).

Parmi les trois cents vingt-huit lots mis à la vente, vingt-huit, essentiellement des récades et des armes de prestige, provenaient de l'ancien



Malheureusement, c'était compter sans l'intervention aussi inopinée, intempestive qu'inutile d'une association panafricaine nantaise, « Afrique-Loire », de l'Ambassade du Bénin et du Ministère français de la Culture.

Trois jours avant la vente, c'est un message laissé par un journaliste de Radio Bleue sur le répondeur de l'expert qui annonçait la tragédie ou la farce à venir : « *J'aimerais recueillir l'avis du Consultant de Salorges Enchères au sujet de l'association Afrique-Loire qui souhaite faire annuler la Vente* ».

« Aucune disposition légale applicable en France [...] n'interdit la vente d'œuvres d'art premier, quand bien même s'avèreraient-elles avoir été collectées durant une campagne militaire coloniale »



FIG. 3 (CI-DESSUS) : Embout de récade en bronze représentant une tête de chien. Fon, Dahomey, Bénin. Lot 24 de la vente ART TRIBAL de Salorges Enchères du 23 mars 2019.

Avant de poursuivre, faisons un petit peu de droit et rappelons ici, comme nous l'avons déjà fait à maintes reprises (voir notamment *Tribal Art Magazine* n^{os} 69 et 72, concernant les ventes en 2013 de masques hopis), qu'aucune disposition légale applicable en France, issue du droit interne ou international, n'interdit la vente d'œuvres d'art premier, quand bien même s'avèreraient-elles avoir été collectées durant une campagne militaire coloniale. Bref, la vente du 23 mars 2019 n'a pas été et n'aurait pu être annulée en justice.

Pourtant, la presse, toujours friande de sensationnel, relaiera les biens maigres propos de l'association panafricaine et on se complaira à parler « restitutions », « annulation de la vente », « interdiction », « prises de guerre » ou « apologie du colonialisme »...

Le 22 mars, veille de la vente, alors même que le catalogue était en ligne depuis un mois, la maison de ventes recevait un appel de l'ambassade du Bénin à Paris qui souhaitait « préempter » les vingt-huit objets provenant du Dahomey. La mort dans l'âme, puisque par nature une Maison de ventes veut vendre, et un peu gêné d'avoir à le préciser, le commis-

PAGE DE GAUCHE
FIG. 1 (EN HAUT) : Affiche annonçant la première représentation du *Cid* de Corneille à Paris en 1637.

FIG. 2 (EN BAS) : Sculpture d'art populaire en bois bicolore représentant une exécution. Fon, Dahomey, Bénin. Lot 35 de la vente ART TRIBAL de Salorges Enchères du 23 mars 2019.

saire-priseur dut se résoudre à expliquer que seul l'État français pouvait préempter, et après adjudication encore, mais qu'en revanche, il leur était aisé de venir à la vente et de se porter acquéreurs de l'ensemble des lots en remportant les enchères.

Hormis quelques allées et venues bruyantes de représentants de ladite association exhortant les amateurs à ne pas acheter ces « objets de sang », cette journée dédiée à l'exposition des œuvres se déroula sans encombre.

Le lendemain, c'est sur le coup de 12h30 qu'un appel émanant du ministère de la Culture retentit ! Non pas, comme on a pu le lire dans la presse, pour exiger le retrait des vingt-huit objets du Dahomey, ou pour en interdire la vente – le ministère n'a pas ce pouvoir – mais pour demander si la maison de ventes et le propriétaire des œuvres accepteraient de les retirer afin qu'elles puissent être achetées par le Bénin, qui prendrait contact dès le lundi.

Soucieux d'éviter une mauvaise presse et tenant par ailleurs en mains des offres fermes d'achat données par le fameux collectif de marchands-mécènes, le vendeur ne perdait rien en retirant les objets de la vente qui se tenait l'après-midi même.



FIG. 4 (EN HAUT, À GAUCHE) : Ancienne récade de grade en bois et métal. Fon, Dahomey, Bénin. Lot 23 de la vente ART TRIBAL de Salorges Enchères du 23 mars 2019.



FIG. 5 (EN HAUT, À DROITE) : Ancien sabre de grade en bois et métal à la lame en forme de cimetière enrichie d'un décor animalier. Fon, Dahomey, Bénin. Lot 31 de la vente ART TRIBAL de Salorges Enchères du 23 mars 2019.

ACTE II : LA VENTE

On aurait pu penser que ce beau geste aurait permis de calmer les esprits, de vendre les trois cents autres objets dans cette belle effervescence joyeuse qui préside toujours aux enchères publiques. C'était évidemment oublier que, pour un militant, militer est une fin en soi, surtout pour une obscure association tellement heureuse d'être sous les feux de la rampe.

À 14 heures, les portes de la salle s'ouvraient et immédiatement venaient s'y engouffrer huit à dix militants dont prenait la tête un Tartuffe, comme on en connaît tant. Visiblement crispé, le commissaire-priseur n'eut d'autre choix que de lui donner la parole dont il se servit pour débiter, un *Kombo* (balai rituel) à la main, un discours voulu savant et réprobateur, ponctué d'incantations à l'adresse d'un fétiche – curieusement qualifié par lui de « totem » – et de chants apparemment rituels ; le tout filmé et presque immédiatement posté sur les réseaux sociaux. Le reste de la vente, qui par ailleurs eut un franc succès, fut émaillé de tentatives d'obstruction, auxquelles la police finit par mettre un terme.

De nos jours, toute bonne comédie s'accompagne d'une musique et la pièce qui se jouait à Nantes le 23 mars dernier ne pouvait y échapper. Allez savoir pourquoi, sauf évidemment pour accentuer le caractère tragi-comique du discours, les militants le conclurent en entonnant un chant, dont les spectateurs présents dans la salle ont bien dû s'imaginer qu'ils entendaient la voix des ancêtres et des paroles prononcées en des temps immémoriaux par ces peuples dont l'Art était aujourd'hui vendu à l'encan. Pourtant, la chansonnette poussée en langue Kikongo par ces

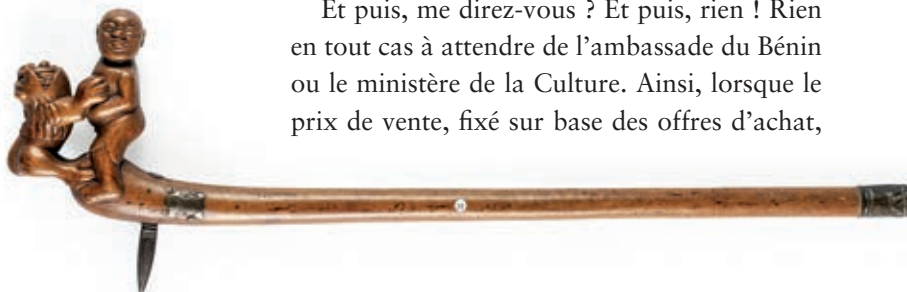
militants à l'œil grave n'était autre qu'un chant religieux chrétien « *Nzila Zulu* » ou « le chemin du ciel », issue donc d'une religion imposée par le colonisateur et qui a longtemps rejeté ces fétiches que notre Tartuffe entendait « réveiller » par ces couplets pseudo-rituels, dont il existe une version « funky » angolaise d'André Paim (<https://www.youtube.com/watch?v=pUitDxwqmE>).

ACTE III : « AFTER-SALE »

Le lundi 25 mars 2019, les quelques objets qui n'avaient pas trouvé preneur durant la vente furent vendus en « after-sale » et il ne restait plus qu'à contacter l'ambassade du Bénin qui, via le ministère de la Culture, avait sollicité le retrait des objets du Dahomey afin de les acquérir, ce qui fut fait dès le lendemain.

Et puis, me direz-vous ? Et puis, rien ! Rien en tout cas à attendre de l'ambassade du Bénin ou le ministère de la Culture. Ainsi, lorsque le prix de vente, fixé sur base des offres d'achat,

FIG. 6 (CI-DESSOUS) : Ancienne récade de prestige en bois et métal dont la partie haute est sculptée d'un lion attaquant un homme. Fon, Dahomey, Bénin. Lot 25 de la vente ART TRIBAL de Salorges Enchères du 23 mars 2019.



« C'était évidemment oublier

que, pour un militant,

militer est une fin en soi »



fut donné – 24 000 euros TTC pour vingt-huit objets – la réponse fut : « C'est cher... ». Il n'était plus question de préempter ou même d'acheter. « Ainsi font, font, font / Trois p'tits tours et puis s'en vont », dit une autre chanson.

Heureusement, la tragi-comédie impose une fin heureuse, celle précisément qui avait été empêchée. Si Rodrigue, à la fin du *Cid*, remporte la guerre, tue le prétendant et épouse Chimène avec la bénédiction du Roi, tout est possible !

Malgré un suspense ardent et de multiples rebondissements, c'est donc bien le collectif de marchands qui, fidèle aux ordres d'achat et sans discuter le prix, devait finalement acquérir les vingt-huit œuvres issues de l'ancien Royaume du Dahomey pour les offrir au Petit Musée de la Récade de Cotonou. Une cérémonie est prévue en septembre.

« Le Devoir de la Comédie étant de corriger les Hommes en les divertissant, j'ai cru que dans l'emploi où je me trouve je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon Siècle » (Molière, premier placet au roi sur la comédie *Tartuffe*, 1664).

Remerciements

Madame Louise Coué pour son compte rendu de la vente du 23 mars 2019 ; le Docteur Julien Volper pour pour l'identification de la langue, du titre et du sujet de la chanson « *Nzila Zulu*, et Maîtres Marc Matthys, Julie Vanwallegem et Justine Philippart.

LE PETIT MUSÉE DE LA RECADE



Inauguré le 1^{er} décembre 2015 dans le quartier populaire de Lobooukpra, près de Cotonou, le Petit Musée de la Récade est le seul musée consacré aux récades ; ces sceptres emblématiques du pouvoir des rois de l'ancien Dahomey. Ce musée, ainsi que le centre d'Art contemporain africain qui l'accueille et où un passé glorieux dialogue avec un présent si prometteur, ont une autre particularité tout aussi forte sur le plan de la symbolique : être nés, l'un comme l'autre, grâce à la volonté et au mécénat conjoint du galeriste Robert Vallois et du Collectif des antiquaires de Saint-Germain-des-Prés.

